

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Cheffe Département fédéral de justice et
police
3003 Berne

Document PDF et Word par courriel à:
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Réf. : 23_COU_5310

Lausanne, le 4 octobre 2023

Consultation sur la modification de l'ordonnance (OERE) concernant la rétention et le soutien financier de la Confédération aux cantons qui gèrent des centres de départ

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vaudois vous remercie d'abord de l'avoir invité à se prononcer dans le cadre de la consultation citée en titre.

Le Gouvernement vaudois relève que l'avant-projet de modifications de l'ordonnance du 11 août 1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE) fait suite à l'adoption le 16 décembre 2022 par le Parlement fédéral d'une modification de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI), à l'égard de laquelle il s'était montré favorable dans son courrier du 25 mars 2020.

Dès lors, il n'a pas de remarques particulières à formuler sur la modification proposée de l'OERE, dès lors que celle-ci précise un dispositif légal sur le principe duquel il s'est déjà déterminé.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.



François Vodoz



CONSEIL D'ETAT

Copies

- OAE
- SPOP